

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juin 2022

110x22

ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2022 ASSOCIATION " SECOURS CATHOLIQUE "

Le Conseil Municipal est informé que l'Association :

- Secours Catholique : sise 2 Bd Maréchal Leclerc
13090 AIX EN PROVENCE
- Nom de la Présidente : MAYER Hélène
- Numéro de SIRET : 775 666 696 02318

La ville des Pennes Mirabeau est dotée d'une équipe locale de bénévoles qui composent l'antenne des Pennes Mirabeau.

Le local (municipal) est situé : 1bis Vieille route de la Gavotte 13170 LES PENNES MIRABEAU

L'objet du " Secours Catholique " : Aide à la personne dans le besoin

Les actions développées :

- . Permanences/accueil dans le local
- . Colis alimentaires
- . Aides financières (permis, électricité, loyer ...)
- . Organisation de braderies destinées à l'autofinancement
- . Dons de livres et cahiers à l'occasion de la rentrée scolaire

Dans le cadre de leurs actions, les bénévoles du Secours Catholique œuvrent avec le CCAS afin de construire des solutions pour que chacun accède à une place plus digne au sein de la société et en ce qui nous concerne sur notre commune.

Un dossier de subvention a été déposé auprès des services municipaux, ce dernier étant complet, il a fait l'objet d'une analyse, il est proposé de lui attribuer une subvention pour un montant de : 700 €.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association " Secours Catholique " d'un montant de : 700 €
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme

Les Pennes Mirabeau, le 1^{er} Juillet 2022
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI